# Informations clés pour l'investisseur

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

## OSTRUM SRI MONEY 6M

Code ISIN : FR0010799007 Part E

**Société de gestion** : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard".

L'objectif de gestion est **double** :

- Chercher à réaliser une performance supérieure à celle de l'€STR (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), sur la période de placement recommandée minimum de 6 (six) mois, nette des frais de gestion réels. Ces frais sont au maximum de 0,70 %.
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

En fonction du contexte du marché, notamment en cas de très faible (voir négatif) niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'€STR capitalisé. C'est un nouvel indice de référence monétaire calculé par la BCE remplaçant progressivement l'EONIA depuis le 2 octobre 2019.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Afin de chercher à atteindre son double objectif de gestion, la construction de portefeuille fait intervenir **deux étapes** : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères ISR et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

**1. L'analyse ISR du FCP porte sur 90% de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR** : titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics.

L'univers d'investissement comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure ou égale à 2 ans) libellés en euro ou toute autre devise de la zone OCDE. De l'univers d'investissement initial, sont exclues des valeurs dites « interdites », identifiées par le comité d'exclusion, lequel établit la liste d'exclusion de la société de gestion après analyse des controverses ou allégations, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes à l'environnement. La liste d'exclusion inclut également des secteurs controversés, comme le tabac. L'univers d'investissement éligible se définit donc comme l'univers d'investissement initial duquel sont soustraites les valeurs interdites. L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des entreprises repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante des entreprises :

- Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par ex., pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou les pratiques fiscales).
- Gestion durable des ressources : ce pilier permet par ex. d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- Transition économique et énergétique : ce pilier permet par ex. d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Développement des territoires : ce pilier permet par ex d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 ; la note ISR de 1 représente une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

**2. La société de gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.**

La stratégie d'investissement cherche à tirer parti des sources potentielles de performance suivantes : répartition des investissements entre taux fixe et taux variable en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt / choix des maturités en fonction des anticipations d'évolution des spreads des titres. La maturité résiduelle des titres sera au maximum de 2 ans tandis que la maturité moyenne pondérée du portefeuille sera au maximum de 6 mois / investissement sur des émissions du secteur privé pour chercher à bénéficier de potentiels rendements additionnels / investissement sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro couverts contre le risque de change, pour chercher à bénéficier des opportunités potentielles présentées par les marchés internationaux de dette.

Le FCP est majoritairement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire internationaux (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés) négociés sur un marché réglementé d'un pays membre de l'OCDE et libellés dans la devise d'un de ces pays. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée, et ont une maturité résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans tandis que la maturité moyenne pondérée du portefeuille est inférieure ou égale à 6 mois et sa vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 12 mois. Certains titres seront "puttables", c'est-à-dire qu'ils seront remboursables au pair, au moins trimestriellement, sur décision de la société de gestion.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR supérieure (ie. meilleure) à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière). Toutes les valeurs de l'univers d'investissement initial (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche du score moyen de l'univers d'investissement, la société de gestion du FCP met en place la stratégie ISR du portefeuille. L'approche ISR du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

L'ensemble des titres du portefeuille (hors les instruments du marché monétaire souverains et assimilés de l'UE) bénéficient de la part de la société de gestion d'une évaluation positive de leur qualité de crédit. Cette évaluation positive de la qualité de crédit repose sur une procédure qui définit les critères que doivent respecter le titre et l'émetteur (ou le garant) pour être éligible au FCP. Cette procédure est plus amplement détaillée dans le prospectus.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de couvrir le portefeuille contre des risques de change et de taux.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit français. Il s'agira de fonds « monétaire standard » ou « monétaire court terme ». S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

La durée de placement recommandée est au minimum de 6 mois. La part E est une part de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 11h30.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible — À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Cet OPCVM étant essentiellement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire internationaux (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à cet OPCVM est 1.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

**Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit :** en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs (dégradation des critères de haute qualité de crédit), la valeur des titres dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** Les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille ;

## FRAIS

*Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.*

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | ▪ Néant. |
| Frais de sortie | ▪ Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| **Frais prélevés par l'OPCVM sur une année** | |
| Frais courants | 0,10 % TTC |
| **Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances** | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/09/2021 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.**

## PERFORMANCES PASSEES

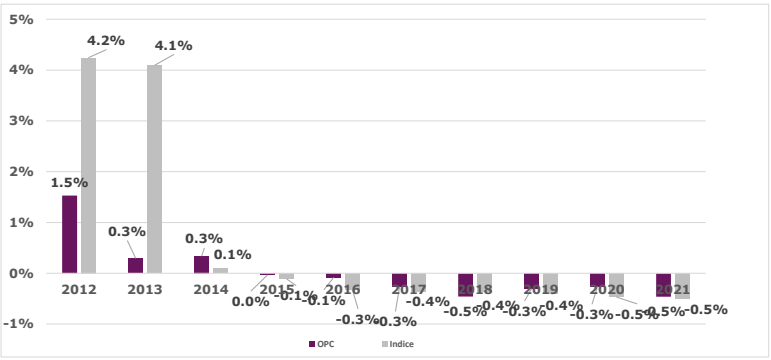


.

- Changements importants :
  - 01/10/2013 : changement de l'objectif de gestion,
  - 07/11/2019 : la stratégie d'investissement intègre dans sa méthode de sélection des titres des critères d'investissement socialement responsables.
  - 01/10/2021 : le fonds modifiera sa stratégie ainsi que son profil rendement/risque et les performances affichées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité

  Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre qui n'est plus d'actualité.
- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.
- L'OPCVM a été créé le 1er décembre 2009.
- La part E a été créée le 1er décembre 2009.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.